



COMMISSION EXECUTIVE NATIONALE 9 ET 10 JUIN 2009

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE CONTEXTE

Lors de notre commission exécutive de janvier nous avons déjà largement abordé le sujet de la crise, plutôt des crises.

En ce mois de juin on ne peut, malheureusement, que constater que la catastrophe annoncée est bien là.

On peut mesurer plus précisément la profondeur et l'ampleur de la crise. Les chiffres de l'INSEE ont officialisé l'entrée en récession de la France et la méthode Coué de la ministre de l'économie et des finances n'y a pas résisté : baisse du PIB de 1,5% au dernier trimestre 2008 et de 1,2% au 1^{er} trimestre 2009 avec la destruction de 138 000 emplois sur cette même période. Le seuil des 2,5 millions de chômeurs est en passe d'être atteint. Fin 2009, le PIB pourrait avoir chuté de 3% et le chômage avoir atteint 9% et 10% en 2010.

400 000 jeunes sortant du système éducatif vont arriver sur le marché du travail, marché dans l'état que l'on connaît.

Et on ne le sait que trop, le chômage des jeunes entraîne avec lui exclusion et précarité. Dans les quartiers défavorisés le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 57,2% entre janvier 2008 et janvier 2009. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi devrait atteindre les 650 000. Le chômage des jeunes augmente 2 fois plus vite que celui du reste de la population.

Qui a dit « il fait bon d'être jeune » ?

Et la généralisation du RSA, revenu de solidarité active, dans un tel contexte, ne réglera pas grand-chose. Si la pauvreté de certains sera un peu réduite, on peut faire confiance au patronat pour en faire une aubaine en matière de bas salaires.

Et les perspectives internationales pour 2009 sont toutes aussi réjouissantes : baisse du PIB de 2,9% et taux de chômage à 9% pour les Etats-Unis, de 3,4% du PIB et chômage à 9,3% pour les pays de la zone euro.

Comment en est on arrivé là ? La sphère financière et ses dysfonctionnements est elle la seule cause de la crise ?

Depuis une trentaine d'années la répartition inégalitaire des revenus et des patrimoines n'a cessé de s'amplifier. Quelques chiffres édifiants : en 2007, en France, le salaire moyen du secteur privé a augmenté de 3,8%, les dividendes de 23,5% et les salaires des dirigeants du CAC 40 de 56% !

Et alors quels remèdes ? Au niveau mondial, nouvelles règles sur les salaires et bonus, 250 milliards de dollars pour le commerce international, 1000 milliards de dollars pour le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et... une liste des paradis fiscaux, nettoyée quasiment dès sa publication.

Quelle mise en œuvre, quand, et pour quels effets ?

Au niveau national, la relance par l'investissement et quasiment rien d'autre, si, les quelques mesurette du sommet social.

Au niveau européen, un plan de relance qui n'est pas, non plus, à la hauteur.

Près d'un actif sur deux en situation de précarité (108 millions sur 220) estime la Confédération européenne des syndicats.

Mais qu'à cela ne tienne !

L'Europe libérale sort renforcée des élections. La concurrence libre et non faussée, les déréglementations, les délocalisations ont de beaux jours devant elles. Mais les peuples se sont exprimés... ou plutôt ont manqué là une belle occasion de le faire.

Et l'actualité c'est aussi une nouvelle déclaration fracassante, un nouveau projet de loi tous les matins ou presque, parfois oubliés, et fort heureusement, le soir même comme par exemple l'idée ahurissante de faire travailler les salariés en congé de maladie ou de maternité sans aucune pudeur ni respect, le travail dominical qui joue à cache-cache, etc,etc.. et toujours les conflits dans l'université, à l'hôpital même si la tendance est à l'apaisement.

A l'évidence j'en oublie mais on ne peut oublier la radicalisation des conflits dans les entreprises. Les salariés licenciés sont désespérés et se battent non pas pour sauver leurs emplois, mais pour obtenir les meilleures indemnités de licenciement possibles tandis que continue les annonces des rémunérations folles de certains patrons malgré les belles promesses entendues... mais les promesses n'engagent que ...

Ni non plus oublier le nouvel accord historique sur la reconnaissance par la République française des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur délivrés par le Vatican. On a du mal à y croire !

Et je termine sur une autre bonne nouvelle la préparation du budget 2010 est en route.

Si apparemment le gouvernement prend son parti de l'envolée du déficit budgétaire, la réduction du budget de l'Etat reste une de ses priorités : suppression des 34 000 emplois de fonctionnaires, un record, dont 18 000 pour l'Education nationale. C'est le scénario d'une catastrophe annoncée, une de plus.

L'ACTIVITÉ DEPUIS JANVIER

Depuis janvier, l'actualité nationale déclinée au plan départemental, s'est focalisée sur un thème : le pouvoir d'achat. 5 journées d'action unitaires, solidaires ont rassemblé des millions de manifestants parmi lesquels à chaque fois la présence des retraités n'est pas passée inaperçue. La 6^{ème} est devant nous, qui risque d'avoir un goût amer après le résultat des élections européennes qui a permis au pouvoir en place de nous faire un grand numéro d'autosatisfaction. Avant chaque journée d'action, un texte commun a été élaboré avec les UCR, une conférence de presse a été organisée avec présentation d'un document récapitulatif et complet sur l'évolution du pouvoir d'achat des retraités.

Le pôle des retraités a lui aussi rédigé un texte avant l'annonce officielle du taux de revalorisation des retraites et pensions au 1^{er} avril.

Au niveau départemental, articles dans les journaux, distribution de tracts sur les marchés, interpellation des élus, quelques audiences en préfecture se sont succédées.

Les circulaires N°30/33/34/36/39/40/46 et les CR N° 150, 151 et 152 tout juste sorti d'impression en ont rendu compte.

Le pôle des retraités s'est réuni deux fois et les UCR trois fois.

Deux audiences, l'une à Matignon avec les UCR le 12 mars et l'autre à la Fonction publique le 16 mars nous ont permis d'exposer notre théorie à propos de la revalorisation 2009 des pensions, avec le succès que vous imaginez ! (C41 et CR N°151). Une demande d'audience auprès du Président de la République n'a pas abouti.

« L'emploi du temps du Président de la République étant malheureusement très contraint, il ne sera pas en mesure de vous recevoir » mais votre lettre a retenu toute son attention. Et la dite lettre a commencé un périple : ministère du travail qui l'a envoyé au secrétariat d'état à la Fonction publique sans doute parce qu'elle portait ma signature et que dans FGR/FP il y a Fonction publique ! Et M. Santini est sans doute allé voir son « chef » qui nous a envoyé une belle réponse, inédite, pas la lettre type signée tantôt Woerth et tantôt Santini, et nous apportant la preuve que les retraités ne subissent aucune perte d'achat en 2008, nous expliquant que le report du 1^{er} janvier au 1^{er} avril limite les risques de décalage entre inflation prévisionnelle et inflation constatée et qu'enfin « conformément au souhait du Président de la République, le minimum vieillesse est revalorisé tout comme la pension des veufs et des veuves les plus modestes ».

VIE INTERNE

Les groupes de travail se sont tenus les 4, 11 et 18 février dernier permettant d'affiner nos approches même si l'actualité des dossiers traités est toujours en mouvement.

Les nouveaux secrétaires départementaux et trésoriers ont découvert les locaux du siège national le 3 mars.

Il s'en est suivi une journée d'information studieuse mais conviviale.

Une semaine plus tard c'était au tour des syndicats de se retrouver ici.

Cette réunion traditionnelle permet, outre de faire le point sur les effectifs et les cotisations, de rencontrer les représentants des syndicats qui ns sont pas présents à la CE. Un échange fructueux peut s'instaurer sur l'actualité mais aussi sur les pratiques de recrutement et de fidélisation des uns et des autres.

Le stage communication et développement s'est déroulé les 11/12 et 13 mars.

LES RETRAITES

La revalorisation a été traitée dans le dernier Courrier du Retraité (n°151). L'analyse gouvernementale et la nôtre ont montré leur différence puisque nous demandions 2,45% et nous avons obtenu 1% ! ce qui a justifié notre participation à l'action du 1^{er} mai, unitaire et ...réussie et qui va inciter à la poursuivre le 13 juin avec les actifs et les chômeurs.

- A propos des avantages familiaux, notamment de la bonification pour les mères de famille fonctionnaires (1 an par enfant), la loi de 2003 ne l'a maintenue que pour les enfants nés avant le 01.01.2004 et à condition d'avoir interrompu son activité pendant au moins deux mois, et l'a étendue aux pères. Pour le régime général, les femmes salariées bénéficient de 8 trimestres (2 ans) par enfant, ce qui leur permet de compléter partiellement ou entièrement leur carrière ; or, la Cour de Cassation a jugé que les pères devaient en bénéficier ; ce droit serait donc menacé d'être ramené aux mêmes conditions que pour la Fonction Publique Egalité, oui ! mais en nivelant par le bas, non !

- Le service des pensions des fonctionnaires de l'Etat serait transformé en un service à compétence nationale nommé « service des retraites de l'Etat ». Ce service serait organisé en deux départements, l'un assurant toutes les fonctions d'enregistrement, de contrôle, de liquidation... et l'autre aurait en charge la conduite du projet de réforme de la gestion des retraites devant mener à un processus industrialisé de liquidation des pensions reposant sur le compte individuel de retraite.

- Les régimes de base actuels pourraient être remplacés (le COR y travaille) par un régime en points (la retraite est calculée en fonction du nombre de points achetés) ou en comptes notionnels, système actuellement en vigueur en Suède : le montant de la retraite, entre 61 et 67 ans, dépend de l'âge de départ et de l'espérance de vie à cet âge et comporte une part « capitalisation » obligatoire (2%) et est revalorisée suivant les performances de l'économie. C'est bien ce qui inquiète les Suédois et...nous, par la même occasion. (voir CR 152)

PROTECTION SOCIALE

* Politique à l'égard des personnes âgées (PA)

Etude SOFRES : Les Français et le grand âge

Elle a été réalisée pour la Fédération Hospitalière de France et publiée le 20 mai 2009.

Quelques idées fortes en émanent :

- 71% des Français (près de 3 sur 4) estiment que la prise en charge des personnes âgées par les pouvoirs publics n'est pas satisfaisante (opinion en hausse de 16 points en 5 ans).
22% parlent d'un grave déficit des pouvoirs publics.
- L'impuissance des familles et l'incapacité à couvrir le coût des maisons de retraite.
55% s'estiment incapables de prendre en charge une PA.
76% ne peuvent s'acquitter du coût moyen mensuel (2200€) d'un EHPAD
- Prise en charge par la solidarité nationale en fonction des ressources des PA : 45% sont pour
- Domicile/maison de retraite : la majorité des Français déclare que la maison de retraite est un choix contraint : elle symbolise l'échec de la prise en charge du grand âge. 52% en ont une mauvaise image, et demandent des personnels supplémentaires qualifiés.
- Développement d'un nouveau groupe social : les aidants
63% estiment que les aidants doivent disposer d'une aide financière, d'une formation (58%), de moments de répit (57%), d'un statut légal (53%).

* Le 5^{ème} risque : une promesse à tenir

Les reculs se succèdent : Xavier Bertrand en avait annoncé la création pour janvier 2009.

Automne 2008 : il est question de présenter un projet de loi au conseil des ministres au 1^{er} trimestre 2009 avec examen au Parlement au 1^{er} semestre.

La loi de financement de la Sécurité sociale 2009 rappelle les objectifs fixés au 5^{ème} risque de protection sociale (droit universel à l'évaluation des besoins quel que soit l'âge, amélioration de l'APA à domicile pour les plus dépendants et les plus isolés, réduction du reste à charge en EHPAD, financement pérenne par un partenariat public-privé, nouvelle gouvernance).

Suit un long silence : professionnels, organisations syndicales, associations de PA et PH s'impatientent et s'inquiètent : une communiqué du GR 31 et des organisations syndicales siégeant au Conseil de la CNSA demande au gouvernement de présenter un texte menant à une concertation en tenant compte des réflexions menées. Aussi « gentil » que puisse paraître ce texte, il a le mérite de faire réagir le gouvernement qui craignait qu'une mobilisation sur le 5^{ème} risque rejoigne la grogne née de la convergence budgétaire dans les établissements sociaux et médico sociaux.

Le lendemain (31.03.09) V. Létard va rassurer les Français qui « peuvent légitimement se demander si les personnes en perte d'autonomie vont pâtir de la crise », à propos du 5^{ème} risque elle se contente d'indiquer que « mettre en place une aide plus généreuse et plus équitable, dégressive avec le revenu, constitue l'une des réflexions majeures du 5^{ème} risque » et qu'un calendrier s'impose.

C'est N. Sarkozy qui va en décider dans son discours de Nancy (12 mai) :

« La question de la création d'un cinquième risque de la Sécurité sociale (!) sera l'un des grands chantiers de l'année prochaine. La question que nous poserons collectivement au pays (c'est) ; ne faut-il pas créer un 5^{ème} risque, le risque dépendance ? A partir de ce moment se pose la question des moyens, il en faut plus, donc la question du financement ; nous les évoquerons, c'est vraiment le sujet de la prochaine année scolaire » !!!

Le maître ayant parlé, V. Létard est autorisée à faire quelques timides déclarations :

« nous souhaitons que le 5^{ème} risque repose d'abord sur la solidarité nationale... Mais il faudra peut-être mobiliser d'autres moyens de financement ».

Réapparaissent la contribution liée au patrimoine et le recours à la prévoyance collective ou individuelle (dont les partisans augmentent) car « face à la crise les marges de manœuvres sont étroites ».

Dès le 28 mai, à Géront expo, elle estime que la dépendance des PA et PH pourrait faire l'objet d'assises à la rentrée 2009 et qu'un texte pourrait être présenté au parlement au 1^{er} semestre 2010, mais... « c'est le Président de la République qui annoncera le calendrier définitif ».

Quant au ministre B. Hortefeux, il s'est exprimé devant les journalistes de la presse sociale le 30 avril, en indiquant avoir soumis au 1^{er} ministre et à l'Elysée des propositions dans le cadre d'une « assurance autonomie » terme qu'il préfère au 5^{ème} risque !!

Il estime le coût de cette assurance à : 1,8 md d'euros.

En 2008, X. Bertrand l'estimait à 19 mds €.

Le 26 mai, le ministre se félicite de tout ce que le gouvernement a fait pour les PA, la prise en charge de la perte d'autonomie n'intervient qu'en conclusion « la réponse à la dépendance relève-t-elle de la solidarité nationale, de la solidarité familiale ou de la responsabilité individuelle ?

Je crois pour ma part qu'elle relève des trois... ».

Mais évidemment, N. Sarkozy décidera.

* **Projet de loi HPST**

Après avoir été adoptée le 18 mars par l'assemblée nationale, la « petite loi » qui comportait 103 articles en place des 33 initiaux, a été amendée par la commission des affaires sociales du Sénat, puis finalement adoptée dans la nuit du 5 au 6 juin par le Sénat après les débats les plus longs connus par cette assemblée.

Le projet de loi qui au départ répondait à des objectifs précis, avec lequel on pouvait être en désaccord, a subi maintes modifications au gré de la pression et des intérêts du monde médical et viticole et des interventions contradictoires du Président de la République. Il a été très difficile de suivre les diverses évolutions. La commission paritaire mixte qui doit se réunir vers le 15 juin y apportera des touches nouvelles. Nul ne peut dire quelle suite donnera le Conseil constitutionnel en juillet à un texte enrichi d'amendements de fond sur les CHU sans que l'assemblée nationale ait pu en débattre.

Etat du texte au 8/06

Titre I – A propos de la gouvernance de l'hôpital

- renforcement du rôle des médecins et des collectivités locales face au pouvoir du directeur.
- Le président de la CME élabore (et non plus prépare) le projet médical de l'établissement.
- Il coordonne la politique médicale de l'établissement avec le directeur (et non plus...sous l'autorité de)
- Les chefs de pôle seront nommés par le directeur, mais sur une liste proposée par la CME.
- Les médecins d'un pôle seront nommés par le directeur sur proposition du chef de pôle.
- Le conseil de surveillance :
 - o Parmi les 5 représentants des collectivités territoriales figurent obligatoirement le maire de la commune d'implantation de l'établissement et le président du Conseil général.

Les collectivités font également leur retour dans la désignation des 5 personnalités qualifiées : le maire en désigne 2 – le président de Conseil général 1 (les deux autres étant obligatoirement les représentants des usagers).

Le directeur général de l'ARS perd tout pouvoir de désignation.

Les collectivités locales obtiennent ainsi la possibilité de s'assurer la présidence.

Titre II

L'obligation du contrat médical solidarité des les zones surdotées est rétablie.

L'accès direct aux gynécologues, ophtalmologues et psychiatres est ratifié.

L'obligation pour les cliniques privées majoritaires dans un territoire de pratiquer un pourcentage d'activités à des tarifs opposables est supprimée.

La pratique du « testing » en cas de refus de soins est supprimée – Réaction des associations de patients qui lancent une campagne publique « action contre le refus de soins ».

Titre III

Autorisation de vente et distribution d'alcool dans les boutiques et restaurants sur les autoroutes et routes à 4 voies.

Titre IV

Précision sur les missions des ARS

- mettre en œuvre régionalement et localement les objectifs de politique nationale à travers un ensemble d'actions adapté aux spécificités de la région
- assurer l'accès aux soins de santé et aux services psychosociaux des personnes en situation de précarité et d'exclusion.
- Répartition des rôles dans la gestion du risque
 - o L'Etat et l'UNCAM devront conclure pour 4 ans un contrat d'objectifs révisable chaque année. Au niveau régional l'ARS sera chargée d'appliquer le contenu de ce contrat en tenant compte des spécificités de la région.
- pilotage national des ARS
 - o un conseil national réunissant des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (Ass maladie, CNSA) sera chargé de piloter et d'évaluer périodiquement les résultats de leur action.

CONCLUSION

Et demain ? Conforté dans son action le Président de la République puisque c'est lui qui décide de tout, qui fait tout, va pouvoir, et va sans doute, s'en donner à cœur joie. Le peuple le soutient, donc il a raison et ses réformes sont les bonnes. Il va donc pouvoir continuer à favoriser une certaine catégorie de la population (ouf ! les riches vont pouvoir continuer à s'enrichir !) au détriment de la majorité de la population. Il va pouvoir continuer à porter atteinte aux libertés, à jouer sur la peur de l'insécurité, à mettre à mal les services publics, la protection sociale, le code du travail... puisqu'on vous dit que le peuple est d'accord !

Alors que faire ? Garder le moral avant tout et croire encore à l'intérêt de se battre.

1^{ère} étape le 13 juin. Espérons qu'une majorité de citoyens comprendra qu'il ne faut surtout pas donner une nouvelle raison de satisfaction au pouvoir en place et parmi eux des retraités en nombre.

2^{ème} étape essayer de sauver ce qui peut encore l'être en proposant une concertation des organisations de retraités sur le projet de loi relatif à la perte d'autonomie, comme le texte qui vous est soumis l'envisage.